



## LE CHIFFRE DU MOIS

**1,2 milliard d'euros ....**

le budget alloué à l'ADEME et à l'Agence des Services de Paiements (ASP)  
dans le cadre du Plan de relance pour la décarbonation de l'industrie.



Au regard des enjeux environnementaux et climatiques, accompagner la transition écologique de l'industrie est l'un des enjeux majeurs de la relance de l'économie française, en veillant à ce que cet effort soit un levier de compétitivité et de résilience de long terme. Dans le cadre du plan « France Relance », l'Etat mobilise ainsi 1,2 milliard d'euros pour soutenir et accompagner la réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel, en renforcement des dispositifs déjà existants comme les fonds chaleur et économie circulaire de l'ADEME.

Plusieurs dispositifs nouveaux de soutien ouverts aux entreprises industrielles de toutes tailles ont été mis en place dès septembre 2020 sur deux grandes thématiques.

Un dispositif de soutien à la chaleur décarbonée :

- **Des appels à projets pour la production de chaleur à partir de biomasse** pour un usage industriel, apportant, en plus des aides à l'investissement, une aide au fonctionnement dont le principe constitue un apport de France relance. Le fonds décarbonation vient pour ces projets compléter les sommes du fonds chaleur au service de l'industrie pour augmenter d'autant le nombre de projets qui peuvent être aidés. A date, 39 projets "Chaleur Biomasse" sont soutenus par le dispositif avec des engagements qui ont pour objectif de réduire de 646 000 tCO2ep d'émissions de gaz à effet de serre.

Deux dispositifs au service de l'efficacité énergétique et de la décarbonation des procédés:

- Un appel à projets géré par l'ADEME, visant à soutenir l'investissement de projets d'envergure dans l'efficacité énergétique pour la transition de l'industrie française
- Un appel à manifestation d'intérêt géré par l'ADEME visant à identifier des projets de transformation des procédés (hors efficacité énergétique) au service de la décarbonation de l'industrie qui a permis de préfigurer l'extension de périmètre de l'appel à projets

Ces dispositifs viennent s'ajouter au guichet de soutien à l'investissement dans l'efficacité énergétique, géré par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et lancé le 10 novembre 2020<sup>[2]</sup> qui vise des projets plus standard et présentant un coût d'investissement inférieur à 3 millions d'euros. Plusieurs projets ont déjà fait l'objet d'un soutien.

Le dispositif de soutien à la chaleur décarbonée est complété par un appel à projets pour la production de chaleur issue de Combustibles Solides de Récupération (CSR) à usage industriel, dont les premiers dossiers ont été relevés le 14 janvier 2021. Une seconde relève est prévue le 14 octobre 2021.

A consulter :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/france-relance-decarbonation-industrie>